

# INSCRIPTION AU STAGE D'EXPERTISE-COMPTABLE

## I. Procédure d'inscription

Vous pouvez remplir ces différents documents informatiquement et les faire parvenir :

### Au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables

- Demande d'inscription accompagnée de la lettre du futur Maître de Stage sur papier à en-tête du cabinet et **en cas de nomination d'un Maître de stage CAC** la lettre du futur Maître de stage CAC accompagnée d'une convention tripartite.
- Charte nationale du stage signée par l'Expert-comptable stagiaire et le Maître de stage.

### À la CRCC, 50 Bd de la Tour d'Auvergne – CS 96934 – 35069 RENNES Cedex.

- La demande d'habilitation en qualité de Maître de Stage **si votre Maître de stage n'est pas habilité par la CRCC.**

## II. Date de dépôt des dossiers :

Votre dossier d'inscription sera examiné par le contrôleur régional du stage et soumis ensuite au Conseil régional. La notification de la décision prise vous sera adressée dans les 8 jours suivant la session du Conseil régional. Votre date d'inscription prendra effet au 1er jour du mois suivant la date de réception de votre dossier si celui-ci est complet.

**Date limite maximum de dépôt des dossiers** : 15 jours avant la date de session de Conseil Régional.  
Les dates de sessions de Conseil 2012 : 14/03/12, 22/05/12, 13/07/12\*, 13/09/12\*, 20/12/12\*.

**\* Les journées de formation débutant au mois de juin, vous ne pourrez pas intégrer les groupes d'Experts-Comptables Stagiaires de la promotion 2012. Par conséquent, vous serez affecté aux groupes de la promotion 2013.**

## III. Informations :

Le montant de la cotisation annuelle 2012 est de 25 € (Vous recevrez le bordereau après l'inscription). Le montant de la cotisation ne comprend pas le coût de la formation.

A titre d'information, le coût de la formation pratiqué pour 2011 :

- **Axe 1** comprenant 35h00 de formation en présentiel et 28h00 en e-Learning, le coût est de 825€ HT si prise en charge directe par l'employeur ou de 1440€ HT si prise en charge par un organisme collecteur.
- **Axe 2** comprend 21h00 de formation en présentiel, le coût est de 405€ HT si prise en charge directe par l'employeur ou de 750€ HT si prise en charge par un organisme collecteur.
- **Axe 3** comprend 7h00 de formation en présentiel, le coût est de 135€ HT si prise en charge directe par l'employeur ou de 250€ HT si prise en charge par un organisme collecteur.

Pour toutes précisions, vous pouvez contacter le service du stage du Conseil Régional de Bretagne:

- Marilyn LEMOINE 02 99 83 60 80 ou [mlemoire@bretagne.experts-comptables.fr](mailto:mlemoire@bretagne.experts-comptables.fr)
- Coralie MORLAT 02 99 83 63 26 ou [cmorlat@bretagne.experts-comptables.fr](mailto:cmorlat@bretagne.experts-comptables.fr)

### Ordre des Experts-Comptables - Région Bretagne

Atalis 2 - 3E, rue de Paris - CS 41701  
35517 CESSON-SEVIGNE CEDEX  
Tél. : 02 99 83 37 37 / Fax : 02 99 83 34 70

**Renseignements utiles sur le stage:** [futurexpert.com](http://futurexpert.com)